

## COMPTES RENDUS

---

Jean ROUGÉ. — *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain* (Ecole pratique des Hautes Etudes. VI<sup>e</sup> section. Centre de recherches historiques. Ports, routes, trafics, XXI), S.E.V.P.E.N., Paris, 1966. In-8° de 542 pages.

Cette grosse thèse de doctorat répond bien aux lois du genre : elle constitue une véritable somme sur la vie maritime dans la Méditerranée antique. Appuyée sur une connaissance très étendue des sources et des travaux modernes, elle aborde successivement l'infrastructure et les structures du commerce. La méthode est rigoureuse, et les analyses ou discussions clairement exposées. Un tel travail intéresse assurément les ports de la Provence romaine : Arles principalement, dont on sait que s'y rencontraient la navigation maritime et la navigation fluviale (cf. p. 95, 142, 155), un peu aussi Marseille (p. 141), voire Fréjus (p. 151). Les relations d'Arles étaient importantes avec Rome pour les besoins de l'annonne, avec la Syrie lointaine également (cf. p. 97). D'où l'existence d'entrepôts (que F. Benoit a identifiés avec les cryptoportiques, ce que n'accepte pas volontiers J. Rougé, p. 167), d'arsenaux (on trouve un *architectus navalis* et des *fabri navales*, p. 189 s., 298), d'un bureau de douanes (p. 444) ; d'où la présence de *mensores* (p. 186), d'utriculaires (p. 201, 299), surtout de naviculaires (p. 250, 252, 306, 432), ces derniers parfois d'origine orientale. Si nous présentons l'importance du commerce arlésien (et cela jusqu'au v<sup>e</sup> siècle, p. 485), les développements qui lui sont consacrés sont assez peu étendus, en raison du petit nombre de textes par rapport aux autres ports (par ex. Ostie et Carthage en Occident). Mais pour tout ce qui concerne l'activité commerciale sur nos rivages à l'époque romaine, on peut utiliser tout ce qui est dit ici en général sur la navigation et les routes maritimes, sur les ports et les navires, sur le personnel de bord et à terre, sur les techniques économiques ou sur la signification des divers termes latins ou grecs se rapportant à ces activités. L'ouvrage est de qualité et l'on peut faire confiance à l'auteur<sup>1</sup>.

Jean-Rémy PALANQUE.

---

1. Dans la bibliographie, d'ordinaire très complète, on s'étonne de ne pas trouver mentionné le tome I de l'*Histoire du commerce de Marseille* (1949), où le regretté R. Busquet avait fort bien condensé en quelques pages (p. 87-100) ce que nous savons du port de Marseille à l'époque romaine.

*Bulletin analytique d'Histoire romaine*, publié par l'Association pour l'étude de la civilisation romaine. Tome I (année 1962). Strasbourg, 1965. In-8° de 174 pages.

Le "Groupe de recherche d'Histoire romaine", animé à l'Université de Strasbourg par E. Frézouls, a pris l'initiative de ce Bulletin, qui est appelé à rendre de grands services aux travailleurs. On se propose d'y signaler, en les analysant en 10 à 20 lignes, tous les articles de revues relatifs à l'histoire et l'archéologie romaines. Ce premier fascicule, où sont dépouillés quelque 200 périodiques de France, Belgique et Suisse (parmi lesquels le nôtre), a retenu plus de 300 travaux, classés en trois parties : Sources, Histoire générale, Histoire régionale. Pour notre région on y trouve mention d'études dispersées de F. Benoit, H. Rolland, S. Gagnière, P. A. Février. Le classement adopté, avec de nombreuses subdivisions et grâce à un système de renvois, permet de retrouver assez aisément les travaux ou les auteurs recherchés. Souhaitons que cette publication se continue avec régularité et se développe selon le désir de ses dirigeants.

Jean-Rémy PALANQUE.

Alain DROUARD. — *La communauté juive de Tarascon-sur-Rhône à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, D.E.S. d'Histoire, Faculté des Lettres de Paris, Année 1963-1964 (Dactylographié).

A la fin du siècle dernier, Salomon Kahn, par une série d'articles de la *Revue des Etudes Juives* (1899), avait attiré l'attention sur les juifs de Tarascon au Moyen âge. C'est sur ce thème d'étude que M. A. Drouard vient de reprendre récemment sur de nouvelles bases documentaires et de méthode.

Prenant ses distances par rapport à la vision, qu'il qualifie "d'idéalisante", de S. Kahn, le jeune historien se livre à un examen minutieux, et fort bien conduit, de ce que les cadastres, comptes publics et registres notariaux peuvent nous révéler sur cette communauté que l'on saisit malaisément. Entreprise semée d'embûches, dont la difficulté n'a pas échappé à l'auteur qui en formule excellemment les raisons :

« Si les nécessités de l'analyse entraînent la séparation arbitraire des juifs et des chrétiens, il va sans dire qu'on ne pourra déterminer la situation objective de la communauté juive qu'en la réintégrant dans la totalité sociale. Mais cette mise en relations, cette réintégration méthodologique suppose toute une série de questions. Dans quelle mesure les institutions urbaines et comtales ont-elles accepté l'intégration de la communauté juive ? Dans quelle mesure l'ont-elles renforcée ? Comment appréhender à Tarascon la condition particulière des juifs dans la société féodale ? En d'autres termes, quel est le rapport, dans le cas de Tarascon, entre conditions générales et condition particulière ? En fait, seule la solution de ces questions donne un sens à une réintégration méthodologique des juifs dans le cadre de la société féodale. Mais ces questions posent le problème d'une histoire de la ville et de son terroir : or l'absence d'une telle histoire interdit toute réponse catégorique aux questions précédentes. » (p. 118-119.)

Ainsi perpétuellement arrêté par les lacunes d'une documentation trop fragmentaire et d'interprétation difficile, M. Drouard s'est ingénié à franchir tout de même ce seuil. Il nous paraît y être, au moins en partie, parvenu.

Après avoir situé la population juive de Tarascon (origine, établissement), et dressé un inventaire des biens fonciers qui peuvent lui être assignés, sont passées en revue les activités diverses des juifs (artisans, fonctionnaires, marchands, prêteurs). Un chapitre est consacré à l'organisation juridique de la communauté juive et à ses rapports sociaux. Enfin sont discutés les problèmes d'intégration ou d'exclusion de cette minorité par rapport à la communauté tarasconaise tout entière.

Dans une deuxième partie sont éditées 22 pièces justificatives, dont le premier cadastre conservé aux Archives communales de Tarascon (1370-1380). Une troisième partie groupe des remarques techniques ayant trait aux poids et mesures, monnaies et prix à Tarascon aux *xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup>* s.

La conclusion de cet essai d'histoire sociale est empruntée aux théories du *Capital*. L'auteur montre que l'analyse socio-économique consacrée par Marx à l'usure rend seule possible la compréhension des activités des prêteurs juifs de Tarascon. Cet ultime recours manifeste à souhait que les nombreuses questions soulevées au cours de l'exposé concernant la *res economica*, gravitent toutes autour du problème que pose l'usure.

Or les juifs n'exerçaient aucun monopole en ce domaine, pas plus à Tarascon qu'ailleurs. Il faut donc pour expliquer les explosions d'antisémitisme de la fin du siècle (1488/89) se tourner dans une autre direction. Les conditions objectives, essentiellement fondées sur l'usure, ne peuvent aboutir à des persécutions ou à des massacres que dans une société qui condamne et exclut le juif. « Autrement dit, les actions populaires contre les juifs se réfèrent implicitement, mais nécessairement, à une certaine *image* du juif. Quand les souverains de Provence prennent des mesures de coercition à l'égard des juifs, ne parlent-ils pas des juifs "persécuteurs de la foi chrétienne" ou "blasphémateurs du nom chrétien" ? Comment douter dès lors de l'origine d'une telle image : seule l'Eglise pouvait la façonner et en assurer la diffusion. » (p. 157.)

Pour atteindre à une saisie des rapports entre société juive et idéologie chrétienne du juif, il est certain, comme l'indique l'auteur en terminant, que le chemin devra passer par l'ensemble des juiveries de Provence (Avignon, Arles, Manosque, etc.). N'omettons pas d'y joindre celles non moins importantes du Bas-Languedoc méditerranéen (Beaucaire, Lunel, Montpellier, etc.)

Sur cet itinéraire qui doit conduire à une histoire du judaïsme méridional au Moyen âge, M. A. Drouard vient d'établir un solide relais. Souhaitons que son diplôme puisse connaître un jour, grâce à l'impression, toute la diffusion qu'il mérite.

P.-A. AMARGIER.

Wolfgang REINHARD. — *Die Reform in der Diözese Carpentras unter den Bischöfen Jacopo Sadoletto, Paolo Sadoletto, Jacopo Sacrati und Francesco Sadoletto (1517-1596)*. Münster Westfalen, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung, 1966.

Disons tout de suite, pour dissiper toute équivoque, que le terme de Réforme est à prendre dans le sens large que lui accordent aujourd'hui les historiens et qu'il correspond donc ici à la Réforme *catholique* conduite par l'autorité épiscopale. L'auteur a eu l'attention attirée sur Carpentras par la personnalité de Sadolet dont le prestige est grand en Allemagne. Dans son excellente biographie du grand prélat humaniste, R. Douglas signalait l'existence à Carpentras de documents concernant l'action pastorale de Sadolet, mais il ne les avait pas exploités. M. Reinhard a voulu combler cette lacune, et il a du même coup découvert que les remarquables archives du diocèse (conservées à la Bibliothèque Ingulbertine et au dépôt départemental d'Avignon) lui permettaient de suivre non seulement l'œuvre de Jacques Sadolet, mais aussi celle de ses neveux et successeurs, c'est-à-dire l'histoire du diocèse de Carpentras pendant tout le xv<sup>e</sup> siècle.

Cette histoire, l'auteur reconnaît qu'il n'a voulu la faire que du point de vue des évêques, comme ses sources l'y invitaient. De là procède le plan du livre, d'une rigueur qui n'est pas sans quelque sécheresse : présentation du diocèse ; les évêques, carrière et portrait de chacun ; leur action envisagée sous les rubriques suivantes : statuts synodaux ; fonctionnement des institutions centrales ; principales fonctions épiscopales (ordination, collations de bénéfices, etc.) ; lutte contre l'hérésie ; visite des diverses paroisses.

Pour rendre compte du très riche apport de ce livre, il nous paraît préférable de suivre l'évolution de la réforme par évêcat, en regroupant les éléments dispersés dans les divers chapitres, comme l'auteur l'a fait lui-même très brièvement dans son excellente conclusion.

Rappelons d'abord que le diocèse de Carpentras était très petit : environ 800 km<sup>2</sup>, une trentaine de paroisses, pas plus de 20.000 habitants. M. Reinhard nous en indique rapidement, mais de façon très précise grâce à des documents d'une rare valeur statistique, les structures et les institutions, les revenus de l'évêché et des divers bénéfices. Il est permis toutefois de regretter l'absence d'une carte pour aider le lecteur, et que l'auteur ne mentionne pas les problèmes que pouvait poser au diocèse son partage entre l'Etat pontifical (pour l'essentiel) et le royaume de France (pour cinq paroisses).

Au xv<sup>e</sup> siècle, la nomination par Rome des évêques de Carpentras n'est plus contestée. Le maintien du siège dans la même dynastie pendant près d'un siècle, comme l'étude, un peu trop détaillée peut-être, des rapports des évêques avec leur nombreuse et avide parenté, conduit l'auteur à esquisser une analyse intéressante du népotisme dans la société de ce temps, comme aussi à souligner le fait, plus important pour son sujet, des liens de clientèle qui rattachent ces évêques à de puissants protecteurs romains.

Le fondateur, c'est évidemment l'illustre Jacques Sadolet, cas si curieux de parvenu de la culture dans la Rome de la Renaissance ; on sait que c'est simplement comme une récompense de ses services dans

la Curie de Léon X qu'il a reçu l'évêché de Carpentras en 1517. M. Reinhard nous donne d'abord une mise au point très fine concernant la personnalité de Sadolet et ses vues sur la réforme de l'Eglise ; il note ainsi un premier tournant (faut-il parler de conversion ?) du prélat, entre 1517 et 1523, des préoccupations purement humanistes et mondaines aux préoccupations religieuses, et un deuxième, peut-être encore plus marqué, en 1537, lorsque Sadolet participe à la commission réunie par Paul III pour proposer la réforme de l'Eglise. Mais c'est naturellement en observant les répercussions de cette évolution intérieure sur l'action pastorale de Sadolet que l'auteur apporte sa contribution la plus originale. Si le prélat appelle une réforme de l'Eglise il n'apparaît nullement comme un novateur, ni dans les statuts qu'il édicte en 1523, et qui reprennent à peu près uniquement des thèmes antérieurs (il est vrai qu'il trouve une situation religieuse déjà en voie d'amélioration sous l'action de son prédécesseur), ni même sur un point qui eût dû lui tenir à cœur, la formation du clergé ; tout au plus, se rend-il plus exigeant à l'égard des candidats aux ordres, comme le donnerait à penser la forte diminution du nombre des ordinations après 1537. On est loin des initiatives et du zèle d'un Giberti à Vérone. Il est vrai que les visites que Sadolet fait ou fait faire en 1532 et en 1543 ne donnent pas un tableau trop sombre de la vie des paroisses. Reste le problème des hérétiques sur lesquels M. Reinhard a découvert des documents inédits de tout premier ordre : il s'agit des Vaudois, établis entre le Ventoux et la Durance dont nous savons qu'ils sont entrés à partir de 1530 en relation avec les réformateurs germaniques, ce qui a attiré la persécution sur eux. Il y en a dans le diocèse de Carpentras, principalement à Murs ; en 1534, une première série d'abjurations d'habitants de Murs devant Sadolet se caractérise par la confusion dans les esprits de ces gens (qui semblent ne pas savoir que certaines de leurs croyances ne sont pas orthodoxes), comme des autorités, qui distinguent mal les doctrines vaudoise et luthérienne ; on note aussi l'extrême mansuétude de l'évêque. Après 1537, celui-ci manifeste une conscience beaucoup plus vive du danger, d'autant plus que le pape l'a nommé inquisiteur pour le Comtat. Une nouvelle série d'enquêtes en 1539-40, au cours desquelles se révèle comme un "barbe", c'est-à-dire comme un prédicateur vaudois, un homme qui avait été acquitté cinq ans plus tôt, se passe avec bien plus de rigueur, dans les idées comme dans les sentences. Quant à l'attitude de Sadolet lors de l'exécution de 1545, on la trouve pesée avec beaucoup de nuances par l'auteur qui détruit en tout cas la légende d'un Sadolet favorable aux hérétiques. Pour l'hérésie luthérienne ou vaudoise, Sadolet n'a assurément aucun penchant, mais il se distingue de ses contemporains par son humanité et sa conviction que l'erreur ne peut être vaincue que par les armes spirituelles. C'est d'ailleurs pour cela que dans le même temps il insiste avec beaucoup de force sur le devoir pour les curés de résider et surtout de prêcher, et il envoie lui-même des prédicateurs approuvés. Qu'il me soit permis pourtant d'ajouter que par une curieuse ironie du sort, au même moment l'humaniste Baduel, nommé par Sadolet à la tête du collège de Carpentras, se vantait d'inculquer presque ouvertement la doctrine calviniste à ses élèves, et non sans résultat.

Paul Sadolet, qui succède à son oncle en 1547 après en avoir été longtemps le coadjuteur, est évidemment une personnalité moins riche. M. Reinhard nous le montre plus froid, mais peut-être plus soucieux de

la direction de son diocèse que son prédécesseur ; comme celui-ci, il est du reste assez souvent absent pour remplir des fonctions diplomatiques ou curialistes. Bref, les dix-sept premières années de son épiscopat sont sans originalité. Mais voici qu'en 1564 son vicaire publie au synode des statuts extraits des Actes du Concile de Trente, qui s'est achevé moins d'un an auparavant. Fait remarquable parce que c'est la première publication du Concile dans la région (et j'ajouterais : en France), mais aussi parce que les points de réforme ont été choisis avec un sens indéniable des nécessités locales : ce sont essentiellement ceux qui touchent la résidence et le régime des bénéfices, la discipline du clergé, et les conditions du mariage. Dans les années suivantes l'évêque introduit lui-même un certain nombre de pratiques typiquement tridentines telles que l'examen des prêtres qui postulent un bénéfice à charge d'âme, et la profession de foi ; il prend aussi, au cours des synodes, des mesures contre tel ou tel bénéficiaire particulièrement déficient. Si ses efforts ne vont pas plus loin on doit sans doute l'imputer moins à la négligence de l'évêque qu'aux guerres religieuses qui font rage au cours de cette période et qui empêcheraient par exemple d'accomplir la visite des paroisses.

Avec le successeur de Paul Sadolet, Jacques Sacrat (1572-1593) nous trouvons, selon les termes de l'auteur, « un évêque selon le cœur de Pie V ». Bien qu'il soit juriste de formation, Sacrat déploie avant tout, quand il n'en est pas empêché par la charge de recteur du Comtat qu'il cumule longtemps avec son évêché, les qualités d'un pasteur. Avec lui, la grande préoccupation tridentine de la *cure des âmes* passe au premier plan, dans les paroles comme dans les actes. A partir du testament comme de l'inventaire de la bibliothèque de ce prélat, l'auteur sait nous faire pénétrer assez profond dans sa connaissance intime, et je ne saurais taire que c'est par un acte rare de délicatesse et de discrétion que M. Reinhard a bien voulu me réserver à moi-même l'exploitation de l'abondante correspondance de Sacrat (ou mieux, comme il s'appelle lui-même, Jacomo Sacrato) conservée aux Archives Vaticanes ; disons seulement ici que cette correspondance, dans laquelle le personnage s'adresse à son "patron" romain, le cardinal de Côme, ne détruit nullement le portrait que M. Reinhard nous fait de lui, même si, comme il est naturel, en nous éclairant plus crûment sur les motivations de ses actes, elle nous fait voir davantage en lui le client désireux de se faire bien noter en haut lieu : en ce sens, c'est l'évolution de la réforme à Rome, sous ce pontificat de Grégoire XIII auquel Pastor a si bien rendu justice, qui donne l'impulsion continue et qui guide la réforme de Carpentras.

Quoiqu'il en soit, celle-ci se développe selon les modalités qui ont souvent été étudiées dans d'autres diocèses, en particulier en Italie et dans lesquelles l'auteur nous montre très pertinemment l'influence (mais non l'imitation servile) de Milan : dès 1573 l'évêque entreprend d'ériger un séminaire, qui paraît s'être ouvert en 1581 : diverses sources de financement sont employées pour cela, en particulier une taxe sur les revenus de tous les bénéfices du diocèse, qui nous vaut un excellent état statistique de ceux-ci en 1585 ; mais l'auteur n'a rien trouvé concernant le fonctionnement interne de cette institution. Simultanément l'élévation du niveau du clergé est assurée par des examens avant les

ordinations, par des concours pour l'obtention des bénéfices à cure d'âme (pour la première fois en 1578) et par des instructions aux curés leur enjoignant quels sont les livres qu'ils doivent posséder (par exemple, le catéchisme de Canisius). Cela permet dès lors de leur ordonner de prêcher, et d'enseigner les rudiments de la foi aux enfants. Des ordonnances concernant la liturgie, extrêmement minutieuses concourent à donner aux églises leur aspect moderne : grand autel orné d'un retable et portant le tabernacle au milieu, confessionnaux, etc. Les visites répétées de l'évêque dans les paroisses y font appliquer ces innovations.

Dans cette œuvre de réforme, Sacrat rencontre en somme assez peu de résistance (je ne dis pas : d'inertie) : La seule qui se manifeste ouvertement vient, comme en beaucoup d'autres diocèses, du chapitre de la cathédrale, féru de ses privilèges et de ses traditions ; mais l'auteur note finement ce paradoxe que la résistance du chapitre s'est trouvée renforcée par les efforts, couronnés de succès, de Paul Sadolet et de Jacques Sacrat pour obliger les chanoines à résider : plus nombreux, ils auraient davantage l'esprit de corps !

Le bref épiscopat de François Sadolet (1593-1596) s'inscrit rapidement dans la ligne du précédent.

J'espère avoir ainsi donné une idée incomplète mais suffisante de la richesse d'une étude qui n'a d'équivalent pour aucun des anciens diocèses de notre France actuelle (sauf le beau travail, mais cependant moins poussé, de l'abbé Casta sur les diocèses de Corse). On ne sait s'il faut plus admirer la sûreté irréprochable avec laquelle ont été déchiffrés des manuscrits difficiles ou l'étendue de la culture de l'auteur qui, comme le prouve sa bibliographie, lui a permis d'établir des confrontations constantes avec les résultats des meilleurs travaux non seulement sur la France, mais aussi sur l'Italie et l'Allemagne.

Ce n'est donc pas sans profit que nous entendons cet appel, venu de l'étranger, à exploiter l'extraordinaire richesse des archives de Provence.

M. VENARD

Léo BERTRAND. — *Le Poët-Laval, commanderie des Chevaliers de Malte*. Les Amis du Vieux Poët-Laval, 1966. In-8°, 126 p.

M<sup>e</sup> Léo Bertrand, notaire honoraire, vient de consacrer un agréable petit volume à l'histoire du charmant village du Poët-Laval, dans la Drôme. Cette histoire touche à celle de la Provence, à cause du voisinage, bien sûr, mais aussi parce que Poët-Laval fut le siège d'une commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, plus tard nommés Chevaliers de Malte ; une partie non négligeable de la documentation de M<sup>e</sup> Bertrand a été puisée aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône qui conservent le fonds général des Archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles d'où dépendait Poët-Laval. Les sources locales (Archives de la commune, Archives notariales) et départementales (Archives départementales de la Drôme), n'ont pas été négligées par l'auteur qui a utilisé aussi des ouvrages d'histoire générale ou locale. Chacune de ses assertions est appuyée d'une référence, qui prend place dans le corps

du texte, et non en note comme cela se pratique d'ordinaire ; cette méthode alourdit un peu l'exposé, c'est incontestable. Mais il paraît certain que les documents concernant ce village sont exploités dans leur quasi-totalité. Aucune période n'est sacrifiée ; la Réforme fournit, dans ce pays resté en partie huguenot, la charnière essentielle : avant, l'histoire du village est surtout liée à celle des seigneurs, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; après, la vie de la communauté des habitants, les dissensions entre catholiques et protestants sont surtout évoquées

Signalons les recherches assez poussées de l'auteur sur l'attitude des commandeurs à l'époque des luttes religieuses du xvr<sup>e</sup> siècle, leurs hésitations manifestes, leur adhésion probable à la Réforme parfois ; nous avons personnellement relevé des faits analogues pour des religieux dans d'autres régions du Midi.

Tout au long de l'étude sont indiquées les étapes de la construction, puis de la destruction des bâtiments, des fortifications, enfin leur sauvegarde et leur restauration grâce aux initiatives de l'association des Amis du Vieux Poët-Laval. C'est cette association qui édite l'ouvrage de M<sup>e</sup> Léo Bertrand, et il convient d'apprécier la qualité des nombreuses photographies, les croquis et plans ; cette jolie présentation agrémenté la lecture d'un travail sérieux et qui témoigne d'un grand souci d'information et de précision. Sa diffusion attirera, sans doute, des visiteurs à ces vieilles pierres et au pays qu'elles ornent.

Madeleine VILLARD.

*Merveilles des Châteaux de Provence*, Hachette, coll. "Réalités", Paris, 1965. 1 vol. in-4°, 328 p., nomb. illustrations in-texte. Préface du Duc de Castries.

Si l'histoire de l'art, en France, était plus riche en publications scientifiques, il n'y aurait pas lieu de rendre compte dans les colonnes de cette revue d'un ouvrage qui bien évidemment ne prétend pas être autre chose qu'un bel album de vulgarisation, destiné au plus large public. Mais les choses étant ce qu'elles sont, l'historien espère toujours pouvoir glaner dans les publications commerciales quelques-uns de ces documents que nos éditeurs refusent habituellement de lui livrer sous une forme plus rigoureuse.

Ces "Merveilles" obéissent aux lois du genre : elles donnent le pas aux illustrations sur le texte, aux détails décoratifs sur les aspects monumentaux, à l'anecdote sur l'analyse historique. Mais enfin, il y a là réunie pour la première fois une documentation sur 224 édifices différents, dont 61 sont présentés au moyen de textes et d'illustrations d'une certaine importance, et les autres par de brèves notices le plus souvent accompagnées d'une photo. En somme, un début d'inventaire monumental, relatif à la demeure seigneuriale de la Renaissance et des temps classiques, en Provence, et aussi (en dépit du titre) en Corse et en Languedoc. Voilà qui pourrait être précieux, et servir de point de départ à des travaux plus approfondis. Malheureusement — et nous regrettons sincèrement de le dire — cet ouvrage, même sur le plan de la vulgarisation, est extrêmement décevant.



Sans doute les apparences sont flatteuses. Richesse de l'illustration, en noir et en couleurs, mise en page agréable, index et cartes en compléments... Mais jette-t-on un coup d'œil plus attentif, sur les cartes par exemple, qu'on observe des choses troublantes : les Marseillais s'étonneront sans doute de voir leur Château Borély transporté dans la région comprise entre Aubagne, Cassis et La Ciotat ! Il y aurait beaucoup à dire de l'illustration : on est surpris des mauvais choix, du grand nombre d'angles de vue peu significatifs, de l'abus des restaurations suspectes et des arrangements purement modernes. Techniquement même, comment a-t-on pu laisser passer des couleurs aussi hideuses que celles de La Tour-d'Aigues ? Les volumes précédents, de la même collection étaient mieux venus. Et puis pourquoi, à propos de Villeneuve-Loubet ou de La Mignarde, ces reproductions d'œuvres étrangères à l'édifice, et dont on ne dit même pas l'emplacement réel : le "François I<sup>er</sup>" de Clouet au Louvre, la "Pauline" de Canova à la Villa Borghèse ? Il y a quelque malhonnêteté.

Mais si l'illustration est discutable, le texte ne vaut pas mieux. Les légendes accompagnant les photos sont particulièrement mauvaises : elles contredisent souvent le texte principal, et généralement les réflexions oiseuses, les interprétations insoutenables, les datations fantaisistes se succèdent. Les grands textes sont plus inégaux. Il en est d'acceptables, et l'on y reconnaît sans peine l'information fournie par un conservateur compétent (Cagnes, Château Borély, Pavillon Vendôme). Ailleurs, la rédaction parisienne a dû faire flèche de tout bois et le meilleur, fort rare, côtoie le pire.

Un ouvrage manqué, par conséquent. Et cela est d'autant plus dommage qu'il ne partait pas mal, avec, sous la plume du duc de Castries, une introduction à la fois sensible et réfléchie, qui aurait dû inciter ensuite les rédacteurs à un certain effort de compréhension. Circonstances historiques, influences artistiques, enchaînement logique des créations, particularités significatives — et explicables — des programmes et des partis... rien de tout cela n'a retenu les auteurs des notices. Parfois, une indication judicieuse, un document à exploiter : tel texte de Mirabeau père distinguant ce qui convient au château et ce qui convient à la maison en ville, et posant le problème de la modernisation de la demeure ancestrale.

Nous pourrions conclure ici. On nous permettra d'ajouter quelques observations, à l'intention, en particulier, du lecteur néophyte. Tout d'abord, qu'on n'aille pas croire que la liste des 224 édifices recensés constitue un pré-inventaire, réunissant effectivement l'essentiel des ouvrages historiquement ou artistiquement les plus importants. Le choix a été passablement rapide, et si l'on a retenu des édifices du plus mince intérêt, on a par contre négligé des ouvrages d'un intérêt certain : citons pour le seul pays d'Aix l'absence des châteaux de Lenfant, Albertas (Bouc), Arnajon, Beaupré, La Félicité, et même du "Pavillon de chasse du Roi René" de Valabre. Le choix des édifices honorés d'une notice longue, avec plus ou moins de photographies, est lui-même discutable et rien ne semble justifier l'oubli de l'Armelière et de la Mosson, pour ne citer que des ouvrages de tout premier ordre.

Pour terminer, peut-être ne sera-t-il pas inutile de ramasser les principales erreurs notées en cours de lecture, puisqu'après tout nombreux seront ceux qui, faute de mieux, auront recours, quelques années encore, à cet ouvrage. Passons sur les simples coquilles, bien qu'il en soit de savoureuses, comme celle qui consiste à qualifier de "coniques" les colonnes "ioniques" de l'escalier de Borély. Mais il faudra prendre garde aux erreurs de date. Elles vont de quelques décennies, mais parfois dans des périodes "critiques" où le décalage fausse tout (La Tour-d'Aigues a été reconstruit non vers 1530, mais vers 1550-70. Il y a d'ailleurs désaccord entre texte et légende sur ce point), à un siècle entier. La façade de La Mignarde n'est pas du xviii<sup>e</sup> mais du xix<sup>e</sup> siècle, celle d'Ansois, qualifiée de xvi<sup>e</sup> est en fait du xvii<sup>e</sup> avec de visibles reprises au xviii<sup>e</sup>. Le portail de Saint-Martin n'est pas du xv<sup>e</sup> mais du xvi<sup>e</sup> siècle, le plafond à la française de La Barben est du xvii<sup>e</sup> et non du xviii<sup>e</sup> — il aurait d'ailleurs fallu signaler qu'on venait de le remettre au jour — et si les cheminées de stuc du Pavillon Lenfant sont bien du xvii<sup>e</sup> elles ne sont pas du tout typiques de la manière de Toro, dont l'activité la plus significative se situe sensiblement plus tard.

Il faudra, pour finir, se défier des interprétations proposées à la légère. Il n'est guère possible de considérer que des ouvrages aussi typiquement provençaux et méditerranéens que Barbentane ou La Jansonne sont des "imitations" des ordonnances d'Ile-de-France. On s'étonne de voir parler d' "élégance raffinée", de "magnifique virtuosité" et de "pureté classique" pour La Jansonne, La Roque-d'Anthéron et Suze-la-Rousse qui sont bien évidemment des ouvrages dont le charme et l'intérêt tiennent à la liberté, à la gaucherie, à l'accent rustique. Les rapports avec l'art national ne sont absolument pas saisis : comment en particulier oser encore attribuer à Philibert Delorme, après les travaux de Gébélin et de Blunt, l'alle Renaissance, si maladroite et provinciale, du Duché d'Uzès ! Tout cela est entièrement à revoir.

Il y a sans conteste des "merveilles" dans nos châteaux de Provence, mais ce qui fait le prix, pour l'amateur et pour l'historien, de telle ou telle création n'est pas toujours facile à saisir au premier abord. Souvent les problèmes, les tendances de l'architecture provençale des siècles classiques sont assez différents de ce que l'on sait de l'art français aux mêmes époques<sup>1</sup>. Un livre comme celui-ci était donc difficile à faire, et l'on ne pouvait improviser hâtivement sur un tel sujet. Il est bien certain que les auteurs n'ont pu s'appuyer que sur un très petit nombre de publications sérieuses, souvent d'ailleurs difficilement accessibles. On ne pourra réellement traiter ce vaste sujet des châteaux de Provence que le jour où aura été accompli l'indispensable recensement méthodique, accompagné de prises de vues spécialisées et corroboré par la recherche des documents d'archives qui a manqué à l'initiative dont nous venons de rendre compte. C'est ce que se propose de faire l'Inventaire Monumental de la France, qui prend actuellement son essor sous les auspices du Ministère des Affaires Culturelles, pour remédier enfin à

1. On nous permettra de renvoyer sur ce point à notre article consacré à « l'Art de Provence à travers quelques livres récents », paru dans *L'Information d'Histoire de l'Art* (1964), I.

une situation bibliographique indigne d'un tel patrimoine. C'est en lui légitimement que les historiens et les amateurs doivent placer leurs espérances.

Jean-Jacques GLOTON.

François DE VAUX DE FOLETIER. — *Les Tsiganes dans l'ancienne France*. Paris, Connaissances du Monde, 246 p.

L'ouvrage de M. François de Vaux de Foletier, ancien archiviste en chef du département de la Seine et de la Ville de Paris, est un ouvrage déjà assez ancien (puisque'il date de 1961) et qui aurait depuis longtemps mérité d'être signalé aux lecteurs de *Provence historique*. A première vue, il est étranger à l'horizon local puisque'il traite des Tsiganes dans leur ensemble, peuple errant et qui, le plus souvent, n'a pas retenu l'attention des historiens français. Au surplus, comme le note l'avant-propos, « il peut même sembler étrange de vouloir écrire l'histoire d'un groupe humain qui n'intervient aucunement dans la vie des nations, qui ne se soucie guère du culte du passé (sinon du culte de ses morts), qui n'a pas d'archives, qui dans sa grande majorité ne sait ni lire ni écrire, qui ne bâtit aucun monument et qui n'a d'autres demeures que des cabanes, des roulottes ou des tentes ». Comme par le passé, on s'en tient à leur endroit à un pittoresque facile, à une méfiance séculaire, à des fables dont on se garde d'interroger le bien-fondé.

Non seulement la patience inlassable de l'auteur a pu réunir une documentation importante, quoique éparse, comprenant les délibérations des Etats provinciaux, les papiers des Intendants, les fonds judiciaires de tous ordres et plus spécialement ceux de la maréchaussée, les archives municipales, les registres paroissiaux et jusqu'aux contrats notariaux (et ainsi peu à peu le monde du bohémisme a pu sortir de sa légende), mais encore M. de Vaux de Foletier a écrit un ouvrage qui, bien que ce ne soit pas son dessein, intéresse très largement la Provence. Le chapitre v, notamment, étudie les passades des capitaines bohémiens en Provence et dans la vallée du Rhône, le nom de bohémiens étant un nom entre bien d'autres, car on les appelle encore Egyptiens, Egyptiens de la petite Egypte, Boêmes, Boumians, Boyans, Lomians, eglisens, Sarrasins, voire Indiens. Tous ces noms marquant avec éclat le caractère exotique et la méfiance qui était la tendance générale. Les choses pouvaient même aller fort mal. En 1652, les habitants de Bagnols, rassemblés au son du tocsin, repoussent la bande du lieutenant Eugran. Parfois les chefs nomades pouvaient invoquer des autorisations royales, tel le capitaine David qui entend loger six jours à Auriol, grâce aux lettres patentes qu'il a obtenues de Sa Majesté. En vérité la crainte l'emporte : il en restera le personnage du Boumian dans la pastorale de notre enfance.

Mais les Egyptiens ne concernent pas moins le milieu urbain. « Marseille, nous apprend M. de Vaux de Foletier au chapitre xv, était la ville de France qui comprenait la plus forte population tzigane. » Il ne s'agit pas seulement de ceux nombreux que Colbert envoyait de plus en plus systématiquement aux galères. Au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, les Bohémiens logeaient dans la paroisse des Accoules au quartier de la

Roche des Moulins. Les femmes lavaient le linge des soldats, disaient la bonne aventure, faisaient la chasse aux chats pour les transformer en civets ; les hommes étaient maîtres d'escrime ou de danse. Le plus curieux est que ce groupe humain en marge et quelque peu honni attirait des femmes en guise d'aventure.. Il fallait que ces femmes dans ce cas se fassent brunir. C'est ainsi que l'abbé Prévost vit le long du Rhône une trentaine de femmes qui noircissaient, nues au soleil. Le chef dit à l'abbé : « Comme il est nécessaire à notre condition d'être noirs ou du moins fort basanés et que la nature ne répond pas tout à fait à nos vues, nous employons un peu d'art pour suppléer à ce qu'elle nous refuse. Il lui fit voir en même temps une provision de graisse dont ils se frottaient pour faciliter l'action du soleil ; si vous voulez savoir, reprit-il, pourquoi cet endroit nous a paru plus propre qu'un autre à cet exercice, c'est qu'après nous y être noircis au soleil pendant tout le jour, nous trouvons le soir à quelques pas d'ici des fours à charbon où la fumée achève de nous donner une couleur qui ne s'efface pas de longtemps. »

Mais, objectera-t-on, pareille étude peut-elle dépasser le pittoresque ? L'histoire ne doit-elle pas être davantage soucieuse des grands ensembles humains plutôt que des minorités, fussent-elles vêtues d'étoffes barloolées, noires de peau et suspectes d'avoir l'âme noire ? N'oublions pas que ces groupes mineurs ont retenu l'attention des artistes toujours soucieux du pittoresque, même au beau temps du classicisme, et l'ouvrage de M. Vaux de Foletier contient de belles reproductions de Jacques Callot, de Sébastien Bourdon (l'admirable "Haute de Bohémiens"), de Wouverman, de Boucher et de Casanova. Comme le prouvera, espérons-le, un prochain ouvrage de M. de Foletier, les Tsiganes ont dû tenir également dans les peurs populaires une place éminente. Et puis notre histoire sociale s'en tient trop aux groupes traditionnels des classes dirigeantes et des classes populaires. Même dans une société hiérarchisée, encadrée, que d'éléments flottants, parfois inquiétants, libres autant que les hommes peuvent l'être et toujours inquiets ! Quand donc aurons-nous des histoires de la civilisation qui se préoccupent des éléments de la société que l'on n'étudie jamais ou presque : les marins, les domestiques, les vagabonds, les mendiants ? A cet égard l'ouvrage que nous avons lu tardivement, mais avec un plaisir constant, est un travail pionnier.

P. GUIRAL.

Maurice AGULHON. — *La sociabilité méridionale, Confréries et Associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Aix, La Pensée universitaire, 1966, ronéot., 2 vol., 878 p. [Publications des Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, série : Travaux et Mémoires, n° 36.]

M. Maurice Agulhon, maître-assistant à la Faculté des Lettres d'Aix, vient de soutenir sa thèse de troisième cycle, qui sera aussi sa thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres ; mais, comme l'a dit l'un des membres éminents de son jury, son ouvrage a presque la

dimension d'une thèse principale. Par "dimension", nous n'entendons pas seulement le nombre des pages, bien sûr, mais l'étendue des investigations, la profondeur et l'acuité des jugements.

La connaissance intime qu'a M. Agulhon de l'histoire du département du Var, et, avant même l'existence de ce département, de la Provence orientale, l'a amené à une recherche qui aurait pu, au départ, paraître de peu d'importance : celle de ce qu'il appelle, avec M. Fernand Benoit, du nom heureux de "sociabilité", c'est-à-dire de ce que nous nommons aujourd'hui "sociétés", "associations", au sens légal ou au sens banal ; les confréries de l'ancien régime, la maçonnerie, les clubs, certes, n'étaient pas ignorés jusqu'ici, mais nous ne croyons pas qu'ils aient été étudiés d'une façon à la fois aussi précise et aussi vaste, non pas tant dans l'espace, borné, malgré quelques comparaisons suggestives, au département du Var, que dans l'ampleur des faits sociaux, des rapports, des déductions parfois prudentes mais toujours étayées par des documents.

Il nous faut louer tout d'abord la parfaite rigueur d'un plan précis, annoncé dès le début de l'ouvrage, et expliqué par une note préliminaire ; suivent les sources et la bibliographie, non pas seulement énumérées, mais commentées. L'auteur a utilisé, outre les archives du Var (département et communes), divers dépôts nationaux ou régionaux, des archives privées, et une très abondante bibliographie ; il a fait grand cas, avec raison, d'ouvrages parfois tombés dans l'oubli, dus à des érudits locaux, consciencieux et bien informés.

Trois parties composent l'étude de M. Agulhon : il passe tout naturellement de la première, consacrée aux confréries religieuses à la fin de l'Ancien Régime, à la seconde où il aborde les sociétés laïques à la même période, pour finir, dans la troisième, par les confréries et associations au temps de la Révolution française. Une conclusion brève mais solide précède des "annexes" et "appendices" qui, malgré leur titre modeste, sont pleins d'intérêt.

Dans sa première partie, M. Agulhon distingue ce qu'il appelle les "confréries-institutions", ayant pour but un service public, culturel ou charitable, des "confréries-associations", groupant sous ce titre les associations de métiers et les confréries de pénitents, qui, bien que différentes, consacrent les unes et les autres l'essentiel de leurs activités à leurs seuls adhérents. Le titre de confréries-institutions est largement justifié par les deux chapitres de la section 1 : confréries paroissiales et organisations municipalisées de la bravade, du guet, de la jeunesse sont décrites, analysées pour les différentes localités, de façon si pénétrante que les simples mentions, les faits divers relevés dans les archives ou les monographies, groupés, comparés entre eux, perdent leur banalité, révèlent une évolution qui, par exemple, de la fête unique de l'année, occasion des ripailles et réjouissances exceptionnelles d'une société de disette, mène aux fêtes multiples, puis au bal de chaque dimanche d'une société de relative abondance. A la fin de l'Ancien Régime, la fonction municipale tend à devenir diffuse dans ce genre de confréries au sein desquelles l'auteur discerne une certaine division en classes sociales plutôt qu'en classes d'âge.

Avec les confréries-associations est abordée l'étude des confréries professionnelles, dont M. Agulhon souligne la tendance à la laïcisation ; les exemples qu'il révèle, particulièrement celui de la confrérie de saint Eloi, de Toulon, sont significatifs : en 1773, la cérémonie d'élection des prieurs n'y revêt plus aucun aspect religieux. Mais l'union de métier prend toujours la forme de la confrérie, dont le but reste à la fois pieux et "mutualiste avant la lettre" (nous avons relevé des faits analogues à Marseille, où, en 1745, il est précisé que les syndics du corps et communauté des marchands merciers toiliers dentelliers et quincailliers de Marseille sont « en cette qualité prieurs du luminaire et de la confrérie »).

Dans la confusion qui paraît totale des fonctions religieuse et administrative de la confrérie-corps de métier, l'auteur voit le signe de la laïcisation ; on peut aussi en inférer qu'à cette époque, un groupe humain ne peut être conçu sans un aspect religieux dont finalement il est difficile d'affirmer qu'il n'était qu'une apparence. Le fait qu'une confrérie pouvait, en tant que telle, soutenir des procès ayant trait à la profession, n'est pas pour étonner, car à qui considère les archives ecclésiastiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Eglise apparaît surtout occupée d'une longue suite de procès, sur les objets les plus profanes et parfois les plus futiles ; les papiers conservés n'ont-ils pas presque toujours trait à des affaires d'argent, jadis comme aujourd'hui ? Sur l'importance des associations de gens de mer, et leur caractère traditionnel, nous verserons volontiers au dossier de M. Agulhon ceci : à Marseille, les patrons pêcheurs participaient à la nomination des desservants de l'église Saint-Laurent, privilège qui, même à cette époque, paraît assez singulier, et marque lui aussi l'impossibilité de séparer l'aspect social de l'aspect religieux. Quoi qu'il en soit, l'auteur nuance ses conclusions selon les cas ou les lieux, et nous entraîne à voir la tension qui se produit dans les confréries de métiers à la veille de la Révolution : d'une part ce qu'il appelle la « sociabilité profane » contre la dévotion, d'autre part la vie communale contre la vie paroissiale, selon que la confrérie a glissé d'elle-même aux distractions profanes ou que l'administration a essayé de mettre la main sur ce groupe déjà tout organisé.

Encore plus original est, à notre sens, le quatrième chapitre, consacré aux confréries de Pénitents : à ces seules confréries, à juste titre, M. Agulhon accorde l'équivalence de nos "associations", parce qu'elles sont les seules où l'on est libre de ne pas entrer, alors qu'on est membre des autres par sa fonction, son âge ou son métier ; seules, en outre, elles sont caractéristiques du Midi. Ces confréries étaient déjà connues par divers travaux érudits, mais l'étude régionale et locale qu'en fait M. Agulhon, très fouillée, cherche à mettre surtout l'accent sur le point de vue social. On sait, en gros, le goût des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour ces confréries, adonnées à la fois aux pratiques pieuses et aux bonnes œuvres, dont la principale et la plus constamment observée était l'ensevelissement des morts ; le "sac" et la cagoule que revêtaient les confrères les paraient du mystère de l'anonymat lors des cérémonies publiques,

---

1. Arch. départ. des B.-du-Rh., 250 E 9.

en même temps qu'ils manifestaient une humilité égalitaire. C'est, en effet, dans toutes les classes de la société que recrutait les Pénitents ; nés, ou en tout cas développés, comme milice spirituelle catholique au temps de la Contre-Réforme, ils élisaient leurs officiers qui formaient la "banque", d'une façon que nous pourrions qualifier de "démocratique". On ne sera pas étonné pourtant d'apprendre que les fonctions de prieur ou de sous-prieur étaient généralement confiées à des personnages importants, nobles ou bourgeois cossus, tandis que la tâche de portecroix ou de porte-bannière ne pouvait échoir qu'à un homme du peuple, plus habitué aux fardeaux. Ce n'est pas sans surprise, par contre, que nous avons pu lire, dans les statuts des Pénitents gris de Saint-Antoine de Marseille en 1671 qu'« aucun ne pourra être reçu qu'il ne soit de la religion catholique apostolique et romaine » ; il fallait donc le préciser !

L'aspect le plus aisé à saisir dans l'activité de ces confréries est celui des œuvres : secours aux pauvres, gestion d'hôpital, ensevelissement des morts avec très particulièrement assistance spirituelle aux prisonniers et aux condamnés à mort et sépulture de ces malheureux. Sans qu'il soit possible de généraliser cette conclusion, la gestion des œuvres sociales (hôpitaux, pauvres honteux) tend à devenir de plus en plus administrative et à être confiée à des notables municipaux. Restent alors aux Pénitents d'une part leurs pratiques pieuses, d'autre part leur activité de groupe, réunions et entraide.

Mais les Pénitents étaient connus et populaires surtout en raison de leur fonction essentielle : celle que nous nommerions aujourd'hui des pompes funèbres. Leur devoir de frères les amenait à assister leurs frères dans la maladie et dans la mort, leur devoir de charité à assumer la sépulture des pauvres et des condamnés, leur besoin d'argent, enfin, à rehausser de leur présence moyennant rétribution les obsèques des personnes importantes. En fait, aucun enterrement ne se passait sans pénitents ; la suppression des confréries et la municipalisation des convois funèbres n'alla pas, du reste, sans difficultés pratiques ni sans protestations de la part des populations, tant il semblait impossible de faire assumer cette funèbre besogne par d'autres. A ce propos, l'auteur remarque, non sans quelque ironie, qu'en cas d'épidémie le problème des enterrements est crucial, et rappelle la peste de Marseille, posant au passage la question de savoir si le chevalier Roze était pénitent. Cela est possible, mais on peut noter que Nicolas Roze avait vocation pour œuvrer en cas de peste du fait qu'il était chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare ; et sans doute avait-il pris au sérieux l'objet de cet Ordre, qui pour le public était surtout honorifique !

Malgré ces buts louables, malgré les réels services rendus, les Pénitents n'étaient pas exempts de défauts : querelles entre les confréries, pouvant aboutir parfois à un véritable jugement de Salomon, qui frôle le ridicule ; conflits avec le curé ou les marguilliers de la paroisse ; ostentation, piété surtout extérieure, aspect "baroque", méditerranéen et non français ; déviations profanes. Les évêques ont essayé soit de supprimer, soit de réorganiser les confréries, soit de provoquer leur fusion, à cause des défauts signalés plus haut, et aussi parce qu'ils se méfiaient de ces associations qui, sous couleur de religion, finissent par désertier l'église paroissiale. Ce dernier point mérite d'être souligné, parce

qu'il marque que déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle la messe dominicale du curé n'était pas fréquentée par les hommes qui se réunissaient ailleurs, en l'espèce dans leur chapelle privée. Quand au jansénisme, il est arrivé que certaines confréries de Pénitents y aient plus ou moins adhéré, mais la religiosité méridionale les a plutôt portées vers l'autre parti. Outre les critiques du clergé ou des rigoristes, les Pénitents encouraient celle des "laïcs éclairés" : accusations de ridicule, de fanatisme superstitieux, bref, institution indigne du siècle des lumières, et marquant le retard des provinces méridionales sur la France du Nord qui ne connaît pas cette mascarade. Enfin, des tracasseries fréquentes pouvaient venir de la part des municipalités, pour des questions de locaux en particulier. Mais, contre le désaveu des "gens bien", qu'il fût formulé au nom de la religion, de la raison ou des règlements locaux, les Pénitents avaient pour eux le peuple, extrêmement attaché à l'institution.

L'examen méticuleux des archives qu'il a pu connaître permet à M. Agulhon de constater le déclin des confréries de Pénitents à la veille de la Révolution, surtout dans les villes, car dans certains villages elles semblent avoir été en pleine prospérité au moment de leur suppression (1792).

Avec la dernière section du chapitre, l'auteur aborde l'essentiel du problème qu'il s'était proposé : celui de la composition sociale des confréries. Le recrutement, aristocratique et bourgeois à l'origine, devint plus populaire à mesure que se gonflaient les effectifs et que les hommes les plus riches se lassaient d'assumer les frais sans cesse accrus auxquels les obligeaient des fonctions qu'ils ne pouvaient refuser. Cette évolution est la même dans les diverses confréries, de sorte que l'on ne peut penser à une prédilection de telle ou telle classe pour l'une ou l'autre des confréries ; les tableaux fournis pour Grasse et Draguignan permettent de vérifier ces assertions. En bref, le peuple resté traditionaliste était beaucoup plus attaché à ce genre d'associations que l'élite sociale.

Les membres de cette élite, l'auteur les trouve dans une des nouvelles formes d'associations qui font l'objet de sa deuxième partie intitulée « Les sociétés laïques à la fin de l'Ancien Régime » : la Franc-maçonnerie. Une étude précise l'établissement des loges dans diverses villes, et peu à peu dans toutes les villes ; M. Agulhon, grâce là aussi à un tableau et à des statistiques, distingue deux types de loges : celles qui groupent les nobles et de riches négociants, celles qui sont axées sur le commerce et même l'artisanat ; l'auteur émet l'hypothèse que les secondes, qui ont été créées tardivement en général, l'ont été à l'imitation des premières, la mode de la maçonnerie après 1780 ayant atteint les classes moyennes.

Deux traits originaux sont soulignés par M. Agulhon : à la veille de la Révolution, si les aristocrates et bourgeois qui ont formé les cadres des confréries de Pénitents au siècle précédent n'y figurent plus que rarement, par contre ils adhèrent à la maçonnerie ; de très sérieuses confrontations de noms permettent de constater que d'une part les membres d'une même famille, pénitents au milieu du siècle, se retrouvent comme maçons à la fin, et que, d'autre part, un même personnage pouvait parfaitement appartenir en même temps à la confrérie et à la loge, voire accepter une fonction éminente chez les Pénitents, alors qu'il était déjà franc-maçon.



Les rapports plus généraux entre les confréries et les loges en tant qu'institutions font l'objet d'un sous-chapitre particulièrement pertinent, où l'auteur indique différences et analogies entre les deux types d'associations ; l'usage des "trois points" dans la signature leur est curieusement commun à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et, nous l'avons constaté personnellement, même en plein XIX<sup>e</sup> siècle, montre l'importance de certaines formes extérieures, soulignant que la mode des confréries de Pénitents avait, en quelque sorte, préparé un terrain sur lequel la Franc-maçonnerie s'établit avec prédilection.

M. Agulhon aborde ensuite les autres formes d'associations de l'ancien régime : cercles et clubs de la société bourgeoise d'une part, sociétés des milieux populaires d'autre part. Les uns et les autres paraissent issus d'une "sociabilité diffuse". Le rôle essentiel joué en ce domaine par la bourgeoisie, classe où allaient de pair la culture et le loisir même dans les bourgades, la séparation des sexes sont décrits et contés avec verve, d'après des mémoires et récits du temps.

En traitant de la vie populaire, l'auteur expose comment l'habitat groupé, partant, le voisinage et l'imitation de la bourgeoisie, et l'existence des loisirs des soirées d'hiver des paysans pauvres, désœuvrés dès que la chute du jour terminait la journée de travail, favorisaient les réunions au cabaret ou à l'auberge, mais aussi dans des locaux moins publics d'où sont sorties les "Chambrées" au XIX<sup>e</sup> siècle ; le mot apparaît, au XVIII<sup>e</sup>, dans l'acception de lieu où l'on se réunit, pour jouer ou boire entre amis, alors qu'au XVII<sup>e</sup> il était réservé à un groupe d'écoliers ou de jeunes gens : la sémantique rejoindrait ici l'histoire.

La troisième partie de l'ouvrage traite des confréries et associations au temps de la Révolution ; ce n'est pas son moindre intérêt, car l'habitude — et la nécessité — de fragmenter les études historiques par périodes amène trop souvent à envisager l'époque révolutionnaire en elle-même ; ici, les faits sociaux décrits le sont dans leur évolution, permanence des uns, nouveauté des autres. Les confréries de métier une fois supprimées par la loi, les francs-maçons se retrouvèrent dans des sociétés populaires révolutionnaires, aussi bien que parmi les adeptes de clubs modérés. Les confréries de Pénitents survécurent souvent jusqu'à l'extrême limite possible ; dans d'autres cas, il faut noter que, ayant déjà disparu vers 1791 ou 1792, elles ont légué une partie de la forme de leurs cérémonies à des manifestations contre-révolutionnaires (à Toulon par exemple). Avec une grande pertinence, l'auteur oppose cette réalité aux évocations des Pénitents sous la plume des littérateurs de la France du Nord ou de l'étranger ; ceux-ci impressionnés par le costume et les fonctions funèbres des Pénitents leur ont attribué un rôle à la fois fanatique et terroriste, caractéristique à leurs yeux des peuples méditerranéens, mais très peu exact.

Après avoir montré comment les divisions des clubs révolutionnaires avaient pu parfois reprendre les noms des divisions des anciennes confréries, M. Agulhon souligne que les clubs ont pu continuer certaines des activités caractéristiques des Pénitents (charité, obsèques) ; les sociétés populaires s'occupaient littéralement de tout, y compris d'essayer de « lier des mariages », dans un louable souci de favoriser la natalité ! L'adhésion massive de la population était acquise facilement lorsqu'il

s'agissait de problèmes locaux concrets, mais les fidèles se faisaient rares lors d'autres réunions. A côté des sociétés populaires, et aussi des "sections" assez analogues en fait sinon en droit, l'époque révolutionnaire connut la persistance des "Chambrées" qui éveillaient la méfiance du nouveau régime. Les troubles et le brigandage de la période du Directoire ne favorisèrent pas la vie d'association si ce n'est que les groupes irréguliers de réfractaires ou de brigands trouvaient assez facilement refuge dans des cabarets ou des "chambres". Quant à la vie folklorique, elle persista dans la région, les habitants donnant volontiers aux nouvelles cérémonies les allures extérieures des anciennes.

Dans une conclusion aussi brillante que précise, M. Agulhon dégage les trois traits essentiels qui ont marqué à ses yeux l'évolution de la vie sociale méridionale : une forte présence de la vie municipale, une religiosité baroque, enfin une structure géographico-sociale originale. De très abondantes notes sont rejetées après le texte, et suivies de trois "appendices" : l'un concernant l'extension française des confréries de Pénitents, le second les Pénitents et les Francs-maçons à Montpellier, le dernier enfin l'héritage actuel des confréries de Pénitents. La qualité de ces véritables chapitres supplémentaires met bien l'accent sur l'importance accordée par l'auteur à ces confréries ; c'est là qu'il a saisi à plein le tempérament méridional ; les tableaux très précis qu'il donne montrent la double appartenance (pénitents et loges) de bien des personnages, la densité des confréries de Pénitents dans le futur département du Var, la densité des loges. M. Agulhon est amené à voir, dans la tendance des Méridionaux à l'association, dans la prolifération et la permanence des sociétés de divers genres, les éléments du terrain où a germé dans ce pays le goût de la démocratie.

Ces lignes, en rendant compte de la composition de l'ouvrage, ont fait bien faiblement sentir ce qui, outre la sûreté de l'information, en fait le charme et l'agrément : les anecdotes, mises à leur vraie place, certes, mais toujours avec esprit, les traits de mœurs tracés avec finesse, l'amitié que l'auteur s'est pris à éprouver pour ces Provençaux travailleurs mais aimant la vie, formalistes et réalistes à la fois. M. Maurice Agulhon n'ouvre pas seulement la voie à des recherches du même ordre dans d'autres régions ; il donne de notre Midi souvent si peu connu ou même si méconnu une image neuve, vraie, et — cela ne saurait nous déplaire — aimable.

Madeleine VILLARD.